

Site de Saint-Omer  
Formation en apprentissage  
Formation certifiante de niveau 4  
Formation en blocs de compétences

## **Brevet Professionnel option Aménagements Paysagers**

### **Public :**

Apprenant souhaitant développer ses compétences dans l'entretien d'espaces paysagers ainsi que dans la création et l'organisation de chantier.

### **Objectifs visés :**

Etre capable de :

- organiser et assurer le suivi de son travail,
- encadrer une petite équipe,
- assurer les travaux d'aménagement d'un espace ou d'un jardin,
- assurer les travaux d'entretien d'un espace vert ou d'un jardin,
- utiliser le matériel et assurer sa maintenance de premier niveau,
- communiquer en interne et en externe à l'entreprise.

### **Conditions d'admission, prérequis :**

- Avoir un diplôme de niveau 3 (BEP, CAP, BPA...) ou supérieur
- 15 ans révolus après une classe de 3ème ou avoir 16 ans.
- Être âgé de 30 ans révolus (pas de limite d'âge pour les personnes RQTH).
- Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage.

### **Modalités d'accès :**

Entretien - Test de positionnement.

### **Délais d'accès :**

Nous consulter, selon calendrier d'alternance.

### **Durée de l'action et modalités d'alternance :**

525 heures en centre, le reste en entreprise.

Formation de 2 ans.

### **Modalités et moyens pédagogiques :**

Une formation basée sur des pratiques professionnelles: assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche (apport théorique, étude de cas, etc.).

Un accompagnement personnalisé:

- individualisation des parcours (selon test de positionnement, VAA, VAE),
- accompagnement de chaque stagiaire par le référent de la formation,
- autoformation, formation en distanciel,
- accompagnement possible par un formateur référent des personnes en situation de

handicap et/ou en difficulté.

#### Des locaux adaptés :

- un établissement à taille humaine,
- plateaux techniques : un espace paysager de 6000 m<sup>2</sup>, support pédagogique des TP,
- un atelier pédagogique de maintenance de matériel agricole, une plateforme de compostage,
- Centre De Ressources,
- salles informatiques,
- accès PMR.

#### **Contenu de la formation :**

##### Capacités professionnelles et techniques

##### C 1. Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.

Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant  
Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

##### C 2. Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

Préparer le travail pour un chantier  
Coordonner le travail sur le chantier

##### C 3. Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.

Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal  
Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

##### C 4. Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

Réaliser des travaux de plantation  
Réaliser des travaux de végétalisation par semis

##### C 5. Mettre en place des infrastructures.

Réaliser des murets et escaliers  
Mettre en place des revêtements

##### C 6. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

#### UCARES

« Réaliser de éléments décoratifs ou de mobiliers d'espaces verts »

#### **Dispositif d'évaluation de l'action :**

Unités Capitalisables à acquérir lors d'un entretien d'explicitation d'une situation professionnelle vécue en entreprise ou en centre de formation, organisé par l'équipe pédagogique (validées par un jury officiel).

#### **Validation du diplôme :**

Validation de 6 capacités du BP AP.

Les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés à l'entrée en formation.

Les UC obtenues restent valables à vie jusqu'à l'obtention de la totalité du diplôme.

### **Tarifs / Financements :**

Formation gratuite par apprentissage.

Prise en charge par les OPCO.

### **Rémunération :**

Selon statut de l'apprenti, nous consulter.

### **Débouchés :**

Chef(fe) d'équipe paysagiste ou conducteur(trice) de travaux d'espaces verts, jardinier.

Salarié(e) en aménagements paysagers, en entreprises privées d'aménagements paysagers ou en collectivités territoriales. Chef(fe) d'entreprise.

### **Poursuite de formation possible :**

BTS Aménagements Paysagers, différents Certificats de Spécialisation en rapport avec le domaine d'expertise.

### **Contact :**

Alice BERTHELEMY, coordonnatrice de la formation – [alice.berthelemy@educagri.fr](mailto:alice.berthelemy@educagri.fr)

Secrétariat : [cfa.saint-omer@educagri.fr](mailto:cfa.saint-omer@educagri.fr) – tel : 03 21 11 54 70

### **Renseignements pratiques :**

- Restauration en partenariat avec le lycée LYPSO
- Possibilité hébergement
- Lignes de bus, gare SNCF.

**Les taux de réussite aux examens de la session précédente : 100%**